



CANADA

TREATY SERIES 1976 No. 38 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, June 28 and 29, 1976

In force July 1, 1976

DÉFENSE

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE

Ottawa, les 28 et 29 juin 1976

En vigueur le 1^{er} juillet 1976

QUEEN'S PRINTER FOR CANADA
IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1978

43 280 788

63101903

43 280 787

63101897

**EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE
GOVERNMENT OF THE UNITED STATES AMENDING AND EXTENDING FOR
THREE MONTHS THE AGREEMENT CONCERNING THE ARRANGEMENTS
FOR THE USE BY THE UNITED STATES OF FACILITIES AT THE GOOSE BAY
AIRPORT**

I

*The Ambassador of the United States of America to the Secretary of State for External
Affairs of Canada*

Ottawa, June 28, 1976

No. 137

Sir,

I have the honor to refer to the Agreement between the Governments of the United States and of Canada effected by an Exchange of Notes dated June 29, 1973⁽¹⁾, concerning arrangements for the use by the United States of facilities at the Goose Bay Airport, Goose Bay, Newfoundland, and to the conclusion reached by representatives of our two Governments that it would be in our mutual interest to extend the life of the Agreement for a further three-month period after it expires on June 30, 1976.

I therefore have the honor to propose that the Agreement of June 29, 1973 be extended for a period of three months, from July 1, 1976 to September 30, 1976 on the understanding that paragraph 4 (Financing), of the Annex to Ambassador Schmidt's Note No. 124 of June 29, 1973 shall be deleted and replaced by the following provisions:

"4. FINANCING

- (a) As a general principle, services and utilities provided by Canada to the United States shall be provided on a cost-recoverable basis in accordance with the terms and provisions contained in implementing arrangements or agreements concluded pursuant to paragraph 8 of this Annex.
- (b) Any action required to be taken under this Agreement shall be subject to the availability of appropriated funds."

If the foregoing is acceptable to the Government of Canada, I propose that this Note and your reply to that effect shall constitute an Agreement between our two Governments on this matter, which shall enter into force on July 1, 1976 and remain in effect until September 30, 1976.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

THOMAS O. ENDERS

The Honorable Allan J. MacEachen, P.C.
Secretary of State for External Affairs,
Ottawa.

⁽¹⁾Canada Treaty Series 1973 No. 27

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS MODIFIANT ET PROROGÉANT POUR TROIS MOIS L'ACCORD CONCERNANT LES ARRANGEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION PAR LES ÉTATS-UNIS D'INSTALLATIONS À L'AÉROPORT DE GOOSE BAY

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 28 juin 1976

N° 137

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre les gouvernements du Canada et des États-Unis concernant les arrangements relatifs à l'utilisation par les États-Unis d'installations à l'aéroport de Goose Bay, à Terre-Neuve, conclu par un échange de Notes en date du 29 juin 1973⁽¹⁾, de même qu'à la conclusion à laquelle sont arrivés les représentants des deux gouvernements, à savoir qu'il serait dans l'intérêt des deux pays de proroger cet Accord pour une période de trois mois, après son expiration le 30 juin 1976.

J'ai donc l'honneur de proposer que l'Accord du 29 juin 1973 soit prorogé pour une période de trois mois, soit du 1^{er} juin 1976 au 30 septembre 1976, à la condition que le paragraphe 4 (Financement) de l'Annexe à la Note n° 124 du 29 juin 1973 de l'Ambassadeur Schmidt soit annulé et remplacé par les dispositions suivantes:

«4. FINANCEMENT

- a) En principe, les frais subis par le Canada relativement aux divers services (y compris les services d'utilité publique) fournis aux États-Unis sont à la charge des États-Unis, conformément aux modalités et aux dispositions contenues dans les arrangements ou ententes régissant leur application et conclues en vertu du paragraphe 8 de la présente Annexe.
- b) Toute mesure devant être prise en vertu du présent Accord est subordonnée à l'existence de crédits prévus à cette fin.»

Si le Gouvernement du Canada juge acceptables les dispositions qui précèdent, je propose que cette Note et votre réponse constituent un Accord à ce sujet entre les deux gouvernements, Accord qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 1976 et le demeurera jusqu'au 30 septembre 1976.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

THOMAS O. ENDERS

L'honorable Allan J. MacEachen, C.P.
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.

⁽¹⁾Recueil des traités 1973 No. 27

II

The Secretary of State for External Affairs of Canada to the Ambassador of the United States of America

Ottawa, June 29, 1976

DFR-1775

Excellency,

I have the honour to refer to your Note No. 137 of June 28, 1976 proposing that the Agreement of June 29, 1973⁽¹⁾ concerning the use by the United States of facilities at the Goose Bay Airport, Goose Bay, Newfoundland, be extended from July 1, 1976 to September 30, 1976 on the understanding that paragraph 4 (Financing) of the Annex to Ambassador Schmidt's Note No. 124 of June 29, 1973, shall be deleted and replaced by the following provisions:

"4. FINANCING

- (a) As a general principle, services and utilities provided by Canada to the United States shall be provided on a cost-recoverable basis in accordance with the terms and provisions contained in implementing arrangements or agreements concluded pursuant to paragraph 8 of this Annex.
- (b) Any action required to be taken under this Agreement shall be subject to the availability of appropriated funds."

I am pleased to inform you that the Government of Canada concurs in the proposals set out in your Note and agrees that your Note and this reply, which is authentic in English and French, shall constitute an Agreement between our two Governments which shall enter into force on July 1, 1976 and remain in effect until September 30, 1976.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

ALLAN J. MACEACHEN

Secretary of State
for External Affairs

His Excellency Thomas O. Enders,
Ambassador of the United States of America,
Ottawa.

⁽¹⁾Canada Treaty Series 1973 No. 27

II

Le Secrétaire aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 29 juin 1976

DFR-1775

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 137 du 29 juin 1976 proposant la prorogation, du 1^{er} juillet au 30 septembre 1976, de l'Accord du 29 juin 1973⁽¹⁾ concernant l'utilisation par les États-Unis d'installations à l'aéroport de Goose Bay, à Terre-Neuve, à la condition que le paragraphe 4 (Financement) de l'Annexe à la Note n° 124 du 29 juin 1973 de l'Ambassadeur Schmidt soit annulée et remplacée par les dispositions suivantes:

«4. FINANCEMENT

- (a) En principe, les frais subis par le Canada relativement aux divers services (y compris les services d'utilité publique) fournis aux États-Unis sont à la charge des États-Unis, conformément aux modalités et aux dispositions contenues dans les arrangements ou ententes régissant leur application et conclues en vertu du paragraphe 8 de la présente Annexe.
- (b) Toute mesure devant être prise en vertu du présent Accord est subordonnée à l'existence des crédits prévus à cette fin.»

J'ai le plaisir de vous informer que le Gouvernement du Canada donne son agrément aux propositions énoncées dans votre Note et accepte que celle-ci, de même que la présente, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent un Accord qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet et le demeurera jusqu'au 30 septembre 1976.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État
aux affaires extérieures

ALLAN J. MACEACHEN

Son Excellence M. Thomas O. Enders,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.

⁽¹⁾Recueil des traités 1973 No. 27

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092299 8

© Minister of Supply and Services Canada 1978

Available by mail from

Printing and Publishing

Supply and Services Canada

Hull, Québec, Canada K1A 0S9

or through your bookseller.

Catalogue No. E3-1976/38

Canada: \$0.50

ISBN 0-660-01232-4

Other countries: \$0.60

Price subject to change without notice.

CANADA

TREATY SERIES 1976 No. 39 EXCHANGÉ DES TRAITÉS

SCIENCE

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES
OF AMERICA

Ottawa, July 30, 1976

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1978

En vente par la poste:

Imprimerie et Édition
Approvisionnements et Services Canada
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ou chez votre libraire.

N° de catalogue E3-1976/38
ISBN 0-660-01232-4

Canada: \$0.50
Autres pays: \$0.60

Prix sujet à changement sans avis préalable.

SCIENCE

Echange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

Ottawa le 30 juillet 1976

En vigueur le 30 juillet 1976

Avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1976

1975

© 1975 by the Department of the Environment and Heritage, Canada

En vente par le poste

Information de l'auteur

Approuvé par le ministre de l'Environnement et du Patrimoine

Revue de l'Environnement et du Patrimoine

Volume 1, Numéro 1

1975
Canada
Aussi par le poste